

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie McLaughlin Inc.	Numéro de permis 2023093	Date d'inspection Le 11 septembre 2024
Nom de l'établissement Centre éducatif des trois chênes 4		Numéro de téléphone (506) 383-8119
Adresse Bureau 620 McLaughlin Promenade Moncton NB E1A 4R6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	12 sept. 2024	11 sept. 2024
<p>Commentaires : La Mentor en Assurance de la Qualité à reçu une preuve par courriel qu'une des éducatrices en question à compléter le cours d'Introduction à l'éducation à la petite enfance. La MAQ a aussi reçu une preuve d'inscription au cours d'Introduction pour la deuxième éducatrice.</p> <p>La lacune est maintenant conforme.</p>			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	12 sept. 2024	11 sept. 2024
<p>Commentaires : La Mentor en Assurance de la Qualité à reçu une preuve par courriel qu'une des éducatrices en question à compléter le cours d'Introduction à l'éducation à la petite enfance. La MAQ a aussi reçu une preuve d'inscription au cours d'Introduction pour la deuxième éducatrice. La directrice affirme que ceux-ci ont été insérées au sein du dossier des employés en question.</p> <p>La lacune est maintenant conforme.</p>			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : b) soit recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.	31(4)(b)	01 nov. 2024	
<p>Commentaires : Il y a seulement une surface dans le parc extérieur des enfants d'âge préscolaire. L'aire de jeu extérieure d'un établissement agréé doit être recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités. La directrice partage avec la MAQ qu'ils ont un plan pour agrandir le parc extérieur qui débutera bientôt pour permettre aux enfants d'âge préscolaire d'avoir accès à une deuxième surface, tel que du gazon. Avant d'effectuer le changement, une demande de changement devra être soumise au département.</p>			

Commentaires généraux

Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 septembre 2024

Date

original signé par
Anise Lapointe

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 septembre 2024

Date